

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Nom et prénom du demandeur :

Adresse du chantier :

Code Postal / Localité : 49280 LA TESSOUALLE.....

Téléphone : Adresse mail :

Sollicite de Monsieur le Maire, l'autorisation suivante pour :

↳ Nature des travaux :

Dépôt d'une benne⁽¹⁾ du..... au.....

Installation d'échafaudage⁽¹⁾ du..... au.....

Longueur..... Largeur.....

Stationnement de..... du..... au.....

Nombre de places de stationnement

Occupation du domaine public du..... au.....

Surfacem²

Monte charge sur le domaine public du..... au.....

Autre (merci de préciser ci-dessous) du..... au.....

Ces travaux seront exécutés par : Le demandeur Entreprise

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal / Localité :

Téléphone : Adresse mail

(1) La benne et l'échafaudage devront être correctement signalés et ne pas gêner la circulation piétonne et automobile. Les règles à respecter pour la signalisation temporaire sont fixées par la 8e partie du livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974. Dans le cas où les trottoirs sont trop étroits, un itinéraire piéton sera aménagé aux frais du pétitionnaire. La benne et l'échafaudage devront être éclairés la nuit dès lors qu'ils débordent sur la chaussée. Toute emprise sur la chaussée doit faire l'objet d'un arrêté municipal. Pendant la pose de l'échafaudage, la circulation des piétons doit être déviée, signalée et sécurisée.

Ce document est à adresser au service Voirie au moins 2 semaines avant la date de début de la demande.

Date de la demande :

Signature du demandeur :